



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 42863

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le surcoût considérable que va représenter en 1996 et 1997 l'autorisation de mise sur le marché de nouvelles molécules à l'activité anti-neoplasique supérieure concernant des cancers extrêmement fréquents tels le cancer du sein ou le cancer du colon. A cet égard, il semblerait souhaitable, pour répondre aux besoins du secteur public et pour garantir l'égalité des chances des patients dans les secteurs hospitaliers, de prévoir pour 1997 une enveloppe spécifique « médicaments du cancer », comme cela a été fait dans le passé - et dans le présent - pour traiter de grands problèmes sanitaires comme la sécurité transfusionnelle et le Sida. Le besoin estimé étant un surcoût de 500 MF par an en France, soit 0,2 p. 100 du taux directeur, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42863

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4898